



PROGRAMME DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

(Formation construite à partir de 3 modules conformément au référentiel de formation)

MODULES	ENSEIGNEMENTS
MODULE 1 Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien <i>(module référé au stage n°3)</i>	Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
	Organiser avec la personne les actes à accomplir
	Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais
	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation
MODULE 2 Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile <i>(module référé au stage n°2)</i>	Établir le contact, communiquer et assurer le relais des parents
	Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants
	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
	Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités
	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas
MODULE 3 Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas <i>(module référé au stage n°1)</i>	Établir une relation professionnelle lors des interventions
	Organiser avec la personne les tâches domestiques
	Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
	Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne
	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses
	Compétences transversales : Adopter une posture de services orientée vers la personne aidée Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) et par écrit (renseigner le cahier de liaison) Organiser l'intervention en accord avec la personne ou les parents des enfants Appliquer les règles de prévention et de sécurité au travail S'auto-évaluer

Durée totale des enseignements (entretiens d'entrée et certification compris) : 510 heures soit 72 journées de 7 heures et/ou 8 heures.